

6. Critiques justifiées et travail de sape

Les cancérologues de Villejuif se concertent mais n'arrivent pas à émettre un avis bien précis. Les passions se déchaînent. Certains scientifiques mettent en avant des arguments qui ne plaident pas contre la découverte de Priore mais surtout contre la façon dont elle a été présentée. D'autres, hostiles à Priore par principe, mènent campagne contre lui, indirectement, en utilisant des procédés souvent assez discutables. Ils ne cesseront jamais de le faire. Enfin, il y a ceux qui croient aux travaux de Priore.

La lecture de ce qui va suivre pourra paraître fastidieuse : une énumération de noms et de qualités, le contenu des débats d'une réunion administrative, les réflexions personnelles des uns et des autres, les échanges de lettres qui suivent cette réunion et le résumé officiel qui en est dressé. Fastidieuse mais indispensable à plusieurs titres. Il est important de savoir qui sont les participants à cette réunion et ce qu'ils représentent. Il est important de savoir comment se déroulent ces réunions scientifiques au « top niveau ». Il est enfin important de connaître, dans le cas précis de l'affaire Priore, le comportement et les réactions des uns et des autres. Cette lecture peut-être difficile (et il y en aura bien d'autres au fil de cet ouvrage, plus précisément à chaque fois que prendra place dans la chronologie des événements une réunion importante ou un fait significatif) est indispensable pour bien comprendre le dossier Priore, pour être capable de s'en faire une idée personnelle précise et motivée, pour être en mesure d'en parler ou d'en entendre parler en toute connaissance de cause.

Arrivent donc le vendredi 2 avril 1965 et cette réunion à Villejuif en milieu d'après-midi. Sont présents dans le bureau du directeur de l'Institut : M. Bugnard, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie nationale de médecine, président du comité de direction de l'Institut ; M. Courier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France ; Mlle Le Breton, professeur à la faculté des sciences de Paris, directeur du Centre de recherches sur la cellule normale et cancéreuse ; M. Gallais, professeur à la faculté des sciences de Toulouse, directeur adjoint du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) ; M. Wolff, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur du Laboratoire d'embryologie et tératologie expérimentales, M. Lwoff, professeur à la faculté des sciences de Paris et chef de service à l'Institut Pasteur ; M. Grabar, directeur de l'Institut de Recherches scientifiques sur le cancer de Villejuif, et chef de service à l'Institut Pasteur ; M. Crozumarie, administrateur de l'Institut de Recherches scientifiques sur le cancer et du Centre de recherches sur la cellule normale et cancéreuse. Assiste également à la réunion, Mme Annick Jacquot, chef du bureau 2. Se sont fait excuser : M. Jean Bernard, professeur à la faculté de médecine de Paris, directeur du Centre de recherches sur les leucémies ; M. Kourilsky, professeur à la faculté de médecine de Paris, directeur du Centre d'immunopathologie.

La réunion se déroule sans incident et traite essentiellement de problèmes propres à l'Institut. Arrive le dernier point à l'ordre du jour. Le Pr. Grabar soumet au comité directeur le problème de la poursuite des expériences de MM. Guérin et Rivière, expériences effectuées à Bordeaux sur un appareil réalisé par Antoine Priore. Grabar souligne le fait que le délégué général à la Recherche scientifique et technique désirerait obtenir du comité de direction un avis écrit sur l'opportunité de réaliser un appareil analogue à Villejuif. Un tel appareil permettrait en effet d'effectuer des recherches plus approfondies afin de mettre en évidence le mécanisme intervenant éventuellement dans les phénomènes observés par Guérin et Rivière.

La discussion s'ouvre immédiatement, générale et animée. Le plus violent est sans conteste le Pr. André Lwoff qui estime que les trois notes de Rivière et Guérin n'auraient même pas dû être acceptées par l'Académie des sciences. Il est convaincu que les travaux effectués sous la machine de Priore sont sans grand intérêt car ils n'ont concerné que des cancers greffés. Or, affirme André Lwoff, il est facile d'avoir une action thérapeutique sur des cancers greffés, même quand ils font des métastases. Il affirme enfin que l'électricité utilisée par Priore est fournie par un compteur E.D.F de 5 ou 10 ampères, ce qui est ridicule et totalement incompatible avec l'énergie électrique nécessaire faire fonctionner l'appareillage que Priore dit avoir mis au point.

Courrier défend Guérin et Rivière pied à pied. Il se porte garant du désintéressement, de l'intégrité et de la modestie des deux cancérologues. Et il fait à ses collègues la magnifique réflexion déjà faite le 1^{er} mars 1965 et qu'il refera à de multiples occasions. Une réflexion dont le moindre terme devrait être connu par cœur par tous les chercheurs et par tous ceux qui président aux destinées de la recherche : « Quand il s'agit d'un problème aussi grave que le cancer et qu'on voit poindre une lueur, on a le devoir de rechercher ce que représente cette lueur ; on n'a pas le droit de l'éteindre avant de savoir ce qu'elle vaut. »

L'argument porte et les membres du comité directeur conviennent qu'il est indispensable d'en savoir plus sur la découverte de Priore et sur ses possibilités, et que, dans ces conditions, il est en effet souhaitable qu'un appareillage soit construit à Paris selon les indications de l'inventeur. Une motion est votée dans ce sens. Ce point étant acquis, la discussion s'oriente alors sur l'endroit où sera construit l'appareil. Certains le veulent à Villejuif, d'autres à Bellevue dans les laboratoires du C.N.R.S. La réunion est levée sans qu'un choix très précis ait été

arrêté. De toute façon, c'est un problème secondaire.

Le 8 avril, le Pr. Grabar envoie à toutes les personnes qui ont assisté à la réunion du comité directeur, le texte d'une résolution qui résume les décisions prises. Il ne s'agit bien entendu que d'un projet, et le texte, devenu définitif, ne figurera dans le procès-verbal officiel de la réunion du comité directeur que lorsque toutes les personnes concernées auront donné leur accord. Cette résolution servira aussi de réponse à la question posée par le délégué général à la Recherche scientifique et technique. « Le comité de direction de l'institut de Recherches scientifiques sur le cancer réuni le 2 avril a, sur la demande de M. le Délégué général à la Recherche scientifique et technique, examiné la suite à donner aux expériences effectuées par MM. Guérin et Rivière avec l'appareillage construit à Bordeaux par M. Priore.

« Le comité pense qu'on ne peut refuser d'étudier le problème, si la Délégation générale du gouvernement le souhaite. Dans ce but, il faudrait construire un appareil semblable à celui de Bordeaux, sous le contrôle de spécialistes qualifiés, et sur les indications de M. Priore. »

Nous n'avons retrouvé que trois réponses et elles sont toutes les trois négatives, mais pour des raisons bien différentes. La première en date du 9 avril, est signée du Pr. André Lwoff. «... Puis-je vous faire remarquer que ni ce texte ni le principe même de ce texte n'ont été soumis à un vote comme c'est le cas chaque fois que dans un comité une décision grave doit être prise. Je vote contre, et voici pourquoi.

« Si la Délégation souhaite étudier le problème, car il y a hélas un problème, elle est libre de le faire, bien entendu. Je ne me sens pas en droit de recommander la construction d'un appareil. En effet :

« 1° La seule indication bibliographique de la première note de Guérin et Rivière est le brevet de Priore. Ce brevet est un tissu d'âneries.

« 2° Une expérience doit pouvoir être reproduite. La description de l'appareil donnée par Priore ne permet pas de construire un appareil, ni même de connaître la nature des forces en jeu.

« 3° On n'a jusqu'ici guéri que des cancers de greffes. Ceux-ci sont sensibles à des

réactions immunitaires qu'il est facile de provoquer. La guérison d'un cancer de greffes n'a pas d'intérêt. Je tiens de M. Grabar que les rats guéris par le traitement bordelais et regreffés ont rejeté les greffes : il s'agit donc bien d'un phénomène immunitaire.

« 4° Admettre que l'appareil de Priore guérit le cancer veut dire que l'on a découvert le moyen de tuer spécifiquement les cellules cancéreuses tout en respectant les cellules normales. La preuve de cette découverte n'a pas été apportée.

« 5° Il est arrivé à plusieurs reprises que l'Académie des sciences publie de prétendues découvertes sensationnelles : la clitocycline, la transformation des canards par la D.N.A. en sont des exemples. Dans l'un comme dans l'autre cas, devant l'émotion provoquée par ces prétendues découvertes, devant les réactions de la presse et du public, le C.N.R.S. a dû engager des crédits considérables pour permettre d'effectuer des expériences de contrôle. Dans l'un comme dans l'autre cas, la conclusion a été formelle. La clitocycline ne guérit pas la tuberculose et on ne peut pas transformer des canards par injections de D.N.A.

« Ce n'est pas au gouvernement à subir les conséquences du défaut d'esprit critique et de la naïveté de certains membres de l'Académie des sciences. »

Et, après avoir signé sa lettre de refus, André Lwoff ajoute, en post-scriptum : « Vous êtes naturellement libre d'envoyer la copie de cette lettre à qui il vous plaira. » Lui-même indique qu'il en envoie copie aux Pr. Le Breton et Gallais.

Le Pr. Étienne Wolff n'est pas d'accord non plus sur le texte proposé par Pierre Grabar. Il le lui fait savoir par une lettre en date du 24 avril. « Il ne me semble pas que l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de direction de votre Institut corresponde exactement à l'esprit et à la lettre de la motion qui avait été acceptée pendant la séance.

« Notre comité a émis le désir que la lumière soit faite sur une question controversée. Dans ces conditions, je pense que le deuxième paragraphe devrait être modifié comme suit : " Le comité pense qu'on ne peut refuser d'étudier le problème et qu'il serait opportun de construire un appareil semblable à celui de Bordeaux, sous le contrôle de spécialistes qualifiés et sur les indications de M. Priore ". »

Étienne Wolff propose au Pr. Courrier de cosigner avec lui cette rectification s'il

est d'accord sur les termes qu'elle contient. Le secrétaire perpétuel signe sans hésiter et envoie en conséquence au Pr. Grabar la lettre suivante :

«... J'avais compris que le comité était d'accord pour conseiller la construction d'un appareil de Priore à Paris puisque celui-ci y consentait... Je ne puis donc signer une résolution qui ne correspond pas à ce que j'ai cru comprendre. D'ailleurs, puisque M. le Délégué général demandait au comité d'examiner la suite à donner aux expériences de Guérin et Rivière, il me paraît difficile de lui répondre " on ne peut refuser d'étudier le problème si vous le souhaitez ". Je crois que M. le Délégué général souhaite avoir un avis précis.

« Je pense que la meilleure façon d'envisager le problème est de proposer la construction d'un appareil Priore à Paris sous le contrôle de médecins qualifiés. C'est sur l'acceptation ou le refus de cette proposition que chacun des membres du comité doit se prononcer. »

Le 24 juin, Grabar adresse aux intéressés le procès-verbal officiel et définitif de la réunion du 2 avril. Son projet de résolution a été maintenu intégralement. Il n'a tenu aucun compte des remarques des uns ou des autres. Furieux, André Lwoff envoie une lettre au Pr. Bugnard, président du comité de direction. « Je viens de recevoir le procès-verbal de la réunion du comité de direction de l'institut de Recherches scientifiques sur le cancer. Il appelle quelques réflexions. On a l'impression à la lecture du texte que la réponse à M. le Délégué général a été approuvée par le comité de direction. Or le texte que vous citez n'a pas, contrairement aux usages, été soumis à un vote. De toute façon, l'emploi du conditionnel dans la phrase " La réponse suivante pourrait être adressée..." est des plus regrettables. Le comité peut décider qu'une réponse donnée doit être envoyée ou devra être envoyée, mais certainement pas qu'elle devrait être envoyée. »

En effet, dans le procès-verbal de la séance, le texte de la résolution si contestée est précédé de la phrase suivante : « Il est décidé que la réponse suivante pourrait être adressée à M. le Délégué général à la Recherche scientifique et technique. »

L'incident en reste là. Le texte du procès-verbal est maintenu. Mais, entre-temps, deux faits sont intervenus. D'abord, une réaction de Guérin et de Rivière

qui ont été tenus informés par Robert Courrier des propos tenus pendant la réunion du 2 avril. Trois jours plus tard, le 15 avril, ils écrivent au directeur général du C.N.R.S., sous couvert du Pr. Grabar. « Nous avons l'honneur de nous adresser à vous pour protester contre certaines affirmations qui ont été émises lors de la réunion du comité de direction de l'institut de Recherches scientifiques sur le cancer à Villejuif, réunion qui s'est tenue le vendredi 2 avril. Nous avons été mis au courant de ces faits par M. Robert Courrier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui assistait à la séance.

« 1° Il a été soutenu que nos expériences de cancérologie expérimentale effectuées au moyen de champs électromagnétiques étaient sans valeur puisqu'elles portaient sur des tumeurs greffées et qu'on connaissait différents procédés thérapeutiques pour faire disparaître ces tumeurs ainsi que leurs métastases.

« Nous mettons au défi les personnes qui ont émis ces affirmations, d'apporter, par d'autres méthodes, la preuve de la guérison d'animaux porteurs de la tumeur T8 dans des pourcentages identiques à ceux obtenus en utilisant l'appareil mis au point par M. Priore.

« 2° Il a été dit que pour l'alimentation en électricité de cet appareil de M. Priore, un simple compteur de 5 ampères existait dans son installation. Cette affirmation est fautive : il est facile de le vérifier en s'adressant à l'E.D.F. de Bordeaux. »

Personne ne relèvera le défi de guérir la tumeur T8. En ce qui concerne la puissance électrique utilisée par l'appareil de Priore, il est difficile aux chercheurs d'écrire noir sur blanc qu'au moment où ils ont réalisé leurs expérimentations, l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des installations de Priore était amenée par des lignes « oubliant » de passer par le compteur du pavillon de Floirac, grâce à l'amicale complaisance de quelques dirigeants et techniciens de l'E.D.F. En 1965, l'installation électrique du laboratoire de Priore a été mise en conformité et une facture d'E.D.F. (n° 0232) indique que du 15 mars au 15 avril 1965, le chercheur est redevable de la modique somme de 1921,44 F. ce qui représente un nombre appréciable de kilowatts-heure...

Le deuxième fait intervient le 7 mai 1965. Robert Courrier qui assiste à la leçon inaugurale du Pr. Jacob, rencontre Maréchal, la D.G.R.S.T. Il lui résume les travaux du conseil de Villejuif du 2 avril et lui rend compte que ni lui ni Étienne Wolff n'ont accepté de signer le projet de résolution qui leur a ensuite été proposé. Courrier insiste par ailleurs sur le fait qu'au cours de cette réunion les critiques et les négations des résultats de Guérin et Rivière ont été nombreuses mais que personne, à part lui, n'a demandé à répéter les expériences.

Maréchal a l'air bien ennuyé et s'en tire par quelques banalités sans conséquences.

Cette réunion du 2 avril a encore des retombées huit mois plus tard. En effet, le 2 décembre 1965, à l'issue d'un conseil d'administration du laboratoire de M. Jacquot, au C.N.R.S., Mlle le professeur Le Breton livre quelques réflexions à trois de ses collègues, MM. Le Magnen, Jost et Jacquot. Elle affirme en effet qu'à la suite de la réunion du 2 avril, le Pr. Gallais, inquiet des révélations faites par André Lwoff concernant le compteur électrique du laboratoire de Priore, a demandé à un de ses collaborateurs, M. Gabriel, de procéder à une vérification auprès des services bordelais de l'E.D.F., et il est apparu que Priore ne disposait en effet que d'un compteur très ordinaire.

Au cours du conseil d'administration qui vient de se tenir, Mlle Le Breton a par ailleurs durement critiqué les résultats de Rivière sous prétexte que les animaux n'ont pas été pesés. Le Pr. Le Breton ne veut tenir compte que de cette absence de pesage. Le fait que les animaux témoins meurent et que les animaux suffisamment traités survivent importe peu pour cette scientifique qui, en dehors de sa présence au comité de direction du 2 avril 1965, n'a jamais eu et n'aura jamais de rôle dans l'affaire Priore. Et c'est aussi bien...

1965 est une période « charnière » de l'affaire Priore. Bien d'autres événements se sont déroulés avant cette réunion du 2 avril, bien d'autres surviendront avant la fin de l'année. Des faits annexes aussi bien que des faits essentiels. Dans ce dossier, on s'aperçoit qu'il ne faut rien négliger, qu'un détail jugé sans grande importance sur le moment revêt par la suite un intérêt considérable, parce qu'il explique par exemple des attitudes ou des prises de position.

L'exposition du dossier Priore exige une relation logique et chronologique des événements clés. Sa compréhension demande que l'on fasse des entorses à la chronologie et que l'on revienne parfois en arrière pour situer un contexte, pour préciser une attitude, pour évoquer des faits annexes ou pour en rappeler d'autres.

Les autres événements survenus en 1965 seront évoqués dans le chapitre suivant. Auparavant, il est utile de marquer une pause et de compléter l'information de ce dossier en précisant les prises de position de certains personnages au cours de cette première phase de l'affaire et en essayant de les analyser, car elles auront des

conséquences parfois très lourdes et qui se font encore sentir aujourd'hui.

Priore d'abord. Ses conceptions, son attitude, son caractère, conditionnent directement ou indirectement l'ensemble de cette affaire. Inventeur enthousiaste, du jour où il découvre que le rayonnement qu'il a mis au point a un effet curatif sur les tumeurs cancéreuses d'une chatte, il fait une véritable fixation sur le cancer. On peut le comprendre. Lui, le petit immigré italien sans argent et sans moyens, il va pouvoir guérir le cancer. Il en est tellement convaincu qu'il veut passer tout de suite aux actes. Il ne comprendra ni n'acceptera jamais les exigences de la Science et de la Médecine. Pour lui, les expérimentations, les contrôles, les vérifications, les recherches complémentaires, sont du temps perdu inutilement. « Je fabrique des machines qui guérissent le cancer, prenez-les et soignez les malades. Ne vous occupez pas du reste. » On pourrait résumer ainsi son point de vue.

Berlureau et Fournier parviennent à lui faire admettre qu'il est indispensable de se soumettre à certaines exigences scientifiques. Et ce sont les expérimentations de Biraben et Delmon, de Rivière et Guérin puis celles de Pautrizel et de bien d'autres chercheurs. Il faudra même abandonner les expériences de cancérologie. Priore bien qu'il ne cesse de collaborer au travail des chercheurs, accepte de plus en plus mal ce qu'il considère comme une perte de temps. Il estime que les savants se font plaisir avec un appareil qui pourrait guérir les cancéreux qui meurent chaque jour. Le caractère de l'inventeur va subir des variations importantes au fur et à mesure des péripéties de cette recherche. Des hauts et des bas impressionnants. Nous y reviendrons en temps voulu.

Par contre, ce qui ne changera jamais, c'est la volonté de Priore de préserver le secret de son invention. Dans l'intérêt de Bordeaux et des Bordelais. Ce point a déjà été évoqué au début de ce dossier, mais il n'est pas inutile d'y revenir car il est essentiel et explique une grande partie des obstacles qui, par la suite, vont se dresser devant la découverte de Priore.

Or Priore est persuadé que s'il livre le secret de sa découverte, c'en est fini de ses projets bordelais. Les Parisiens s'empareront de son invention et lui-même n'aura plus son mot à dire. Alors il conserve jalousement son secret. Il n'a confiance en personne.

A tel point que les différents brevets qu'il dépose, en 1962, 1963 et 1967, laissent perplexes les ingénieurs et les physiciens qui n'y comprennent rien et en concluent que Priore est un fumiste. Il est certain qu'en 1962 et 1963, Priore a volontairement rédigé des textes de brevets dans un charabia hermétique totalement inexploitable. Il dépose ses brevets pour la forme, pour se donner une caution de sérieux, mais il n'a aucune illusion sur la protection amenée par cette démarche. Et il n'a pas tort. *Toute sa vie, il aura à se mesurer à des hommes, chercheurs ou industriels, qui n'auront qu'une idée en tête : percer à jour le secret de l'inventeur et construire eux-mêmes une machine qu'ils pourront exploiter pour leur propre compte, pour leur propre gloire, et surtout sans avoir à subir les caprices de l'inventeur. Bien des « Machines de Priore » seront ainsi construites plus ou moins clandestinement. Aucune n'a jamais fonctionné.*

Pendant près de vingt ans, les Pr. Courier et Pautrizel se battent pour qu'on expérimente l'appareil de Priore, pour qu'on se contente de constater et d'analyser les résultats obtenus avec les rayonnements émis par cet appareil, sans exiger de Priore qu'il livre son secret et surtout sans essayer de le lui voler. Ils estiment que lorsque la découverte de Priore sera reconnue officiellement et que celui-ci sera accepté et justement honoré par la communauté scientifique et par la France, l'inventeur ouvrira de lui-même ses dossiers et alors il n'y aura plus de mystère. Ils ne sont pas entendus par les scientifiques qui affirment que lorsqu'un chercheur annonce une découverte, il doit en faire la preuve et justifier en détail du matériel utilisé. Courier et Pautrizel tiennent compte du contexte psychologique de Priore et jugent que l'importance des résultats obtenus permet que l'on retarde l'explication technique de l'appareil utilisé. Les autres scientifiques s'en tiennent à « leur » règle et n'en démordent pas. Qui a tort ? Qui a raison ? Tout le monde et personne sans doute...

Berlureau, Biraben, Delmon, Rivière et Guérin, les premiers chercheurs à s'intéresser à Priore, sont stupéfaits, assommés, par les résultats qu'ils obtiennent. Pour la première fois une technique vient entièrement à bout d'un processus cancéreux. Ils se moquent bien du « pourquoi » de la chose, ils ne pensent même pas au « comment ? ». Ils se contentent de noter les résultats. Réflexe tout à fait humain et compréhensible. Ils sont sous le coup de l'importance de leurs résultats.

L'appareil qui a servi à obtenir ces résultats ? Ce n'est pas leur problème. A la limite, ils considèrent qu'on leur a confié l'expérimentation d'un rayonnement émis par une boîte. Ce qui les intéresse, ce sont les effets constatables de ce rayonnement sur des organismes malades. La façon dont sont produits ces rayonnements à l'intérieur de la boîte et la nature de ces rayonnements ne sont pas directement de leur compétence. De la même façon, ils ne s'intéressent pas immédiatement aux mécanismes mis en jeu par les rayonnements pour agir sur les organismes irradiés. Et pourtant, ça, c'est de leur compétence. Guérin et Rivière ne commencent à y travailler qu'après leur troisième expérimentation. Ces chercheurs sont également victimes de leur spécialisation. Cancérologues, on leur a demandé d'expérimenter sur des animaux cancéreux. Les résultats sont positifs, les cancers traités sont vaincus, c'est merveilleux. Ignorant comment le rayonnement a agi sur l'organisme, ils ne pensent pas forcément qu'il peut éventuellement venir à bout d'autres maladies.

Et c'est le plus sérieux et le plus motivé des reproches que leur adresse le Pr. André Lwoff. Le futur Prix Nobel (avec Jacob et Monod) trouve que Guérin et Rivière sont bien imprudents d'affirmer qu'ils ont progressé dans la lutte contre le cancer alors qu'ils ont utilisé un appareil dont ils ignorent le fonctionnement et le principe, qui émet un rayonnement dont ils ignorent la nature, rayonnement qui produit sur l'organisme un effet dont ils ignorent le mécanisme. Et, en plus, les expérimentations sont faites sur des cancers greffés, susceptibles de réactions immunitaires comme toutes les greffes. Dans ces conditions, affirme Lwoff, déclarer que l'on guérit le cancer revient à dire que l'on a découvert le moyen de tuer spécifiquement les cellules cancéreuses tout en respectant les cellules normales. Si c'est vrai, c'est formidable, mais il faut en apporter la preuve.

André Lwoff, en plus d'un grand chercheur, est un honnête homme d'une rigueur intellectuelle et morale à toute épreuve. Il ne nourrit aucun préjugé contre les travaux de Guérin et de Rivière, ni même contre l'appareil de Priore. Il trouve simplement qu'on n'en sait pas assez sur ce fameux rayonnement et que les travaux des deux chercheurs sont loin d'être assez complets et probants pour qu'on en parle avec un tel déploiement de publicité. Comme la plupart des scientifiques, il est profondément choqué par les informations que la presse publie avant même la réunion académique du 1^{er} mars. Par réaction, instinctivement, il prend le contre-pied. Et du coup sa critique, aussi féroce, implacable et justifiée qu'elle soit, se trouve elle aussi entachée de « légèreté ».

Le Pr. Lwoff, tout à sa colère, néglige un détail essentiel qui devrait lui donner à réfléchir : tumeurs greffées ou pas, il s'agit de tumeurs T8, et il est bien connu qu'aucun traitement n'en est jamais venu à bout depuis trente ans qu'elle est entretenue en laboratoire. De la même façon et pour les mêmes raisons, il néglige un autre élément de réflexion : les expériences de Guérin et Rivière ont été refaites, avec les mêmes résultats, sous le contrôle total de l'assistante du Pr. Courrier. Il n'y a peut-être pas pour l'instant reproductibilité de l'appareil, mais il y a reproductibilité des expériences et c'est au moins aussi important.

La réaction de Lwoff, même « épidermique », est normale, franche, et tout à l'honneur du chercheur. Elle n'est pas unique. De nombreux scientifiques réagissent comme lui. Le Pr. Antoine Lacassagne, par exemple, qui, en pleine Académie, porte la contradiction au secrétaire perpétuel parce qu'il estime en conscience qu'il est de son devoir de le faire. D'une façon générale, le monde de la Science condamne avant tout la publicité indécente faite autour de la troisième communication présentée devant l'Académie des sciences. Pour le reste, les scientifiques ne jugent pas, ils attendent que les chercheurs avancent des preuves concrètes, que Priore fournisse des explications indispensables. Ils voient les choses de Paris, de leur tour d'ivoire, et sont bien incapables de comprendre le contexte bordelais de l'affaire et le caractère « irraisonnable » de Priore. En réfléchissant bien, on peut quand même leur reprocher - après coup - un manque de curiosité et une certaine absence de souplesse intellectuelle.

Enfin, il y a le clan des opposants de « l'avant-premier » jour. Ceux qui jugent et rejettent définitivement la découverte de Priore avant même qu'on en connaisse les premières applications. Ceux-là considèrent que Priore, petit bricoleur, immigré de fraîche date, n'est qu'un fumiste, un illuminé, voire un escroc, et qu'il ment lorsqu'il affirme avoir trouvé ce qu'eux recherchent, avec méthode et science depuis des années. Ces gens-là ne sont pas nombreux, une dizaine peut-être, presque tous parisiens, presque tous cancérologues, mais leur influence est considérable. Ils font dès le début un « blocage » complet sur le dossier Priore et rien, pas même des preuves indiscutables, ne pourra les faire changer d'avis. (A la différence par exemple d'un homme comme André Lwoff qui n'hésitera pas à faire preuve d'une admirable humilité en reconnaissant

publiquement devant ses pairs qu'il s'est trompé et que son premier jugement était erroné.) Ces « jusqu'au-boutistes » qui sont tous des chefs de file de la recherche et de la médecine française, trouvent deux appuis inespérés. Les physiciens qui, mortifiés par le refus de Priore de leur dévoiler le secret de son appareil, vont désormais refuser de s'y intéresser, préférant le tourner en dérision. Enfin, la passivité de la grande masse des chercheurs. Opportunistes, carriéristes ou simplement prudents, ils ne veulent surtout pas se compromettre dans cette querelle scientifique qui les dépasse très souvent et dont ils préfèrent d'ailleurs ne pas être informés. C'est un combat de « chefs », et, comme on ignore qui sera en définitive le vainqueur, mieux vaut s'abstenir d'y prendre part. Certains toutefois agissent : ils placent des pions dans les deux camps et adaptent leur attitude à l'ambiance du moment...

En anticipant un peu, il faut définir la ligne de conduite des opposants irréductibles de Priore : par en dessous et par derrière, si possible par ricochet... Sommaire mais efficace. Depuis la séance de l'Académie du 1^{er} mars, et les réactions immédiates qui ont suivi, personne n'a pris la parole ou la plume pour accuser Priore ou les différents chercheurs qui ont travaillé avec lui ; *personne n'a jamais contesté quoi que ce soit ; personne n'a eu le courage de s'avouer contre l'appareil de Priore et de justifier son opinion. Par contre, par le biais de rumeurs savamment lancées, on a mené de véritables campagnes de diffamation. Un travail de sape de grande envergure où les « on-dit » ont occupé la vedette.*

On a beaucoup utilisé la presse aussi. Et surtout la plume de Mme le docteur Escoffier-Lambiotte, chroniqueur médical du *Monde* (et par ailleurs secrétaire générale de la Fondation pour la recherche médicale française). Et cela dès le 1^{er} mars 1965. A la veille de la lecture en séance de la troisième communication de Guérin et Rivière (donc dans le journal diffusé le 28 février), Claudine Escoffier-Lambiotte fait l'historique de l'affaire Priore. Elle insiste sur tous les détails discutables du dossier. C'est son droit de journaliste. Malheureusement, elle veut trop en faire et développe deux affirmations entièrement et gravement mensongères. Elle écrit que des cancéreux et des leucémiques ont été soignés par Priore dans le service du Pr. Lachapèle, à la fondation Bergonié de Bordeaux (le centre anticancéreux régional) et que les

résultats des traitements pratiqués ont été non seulement totalement négatifs, mais en plus désastreux. Elle écrit ensuite (en note) que le Pr. Biraben, de la fondation Bergonié, a expérimenté sur des rats l'appareil de Priore, mais qu'il s'est refusé à publier les résultats de ses travaux, considérant qu'ils étaient sans valeur.

Tout cela, sans doute, pour bien faire comprendre aux lecteurs du *Monde* (parmi lesquels la grande majorité des scientifiques) que les cancérologues bordelais ont testé à fond l'appareil de Priore, allant même jusqu'à l'utiliser sur des malades, mais qu'il n'y a vraiment rien à attendre de cette invention peu sérieuse.

La contre-vérité est énorme. En effet, si Priore soignait des cancéreux, c'était dans le plus grand secret. Mme Escoffier-Lambiotte, le jour où elle écrit cet article, ne peut pas en être informée. Elle lance un ballon d'essai, au hasard : Priore a traité des malades dans le service du Pr. Lachapèle, au centre anticancéreux de Bordeaux. Là, on touche le fond du ridicule, en imaginant une collaboration thérapeutique Priore-Lachapèle. Dès le lendemain, le directeur de la fondation Bergonié fait publier un démenti formel, mais le mal est fait... Dans ce genre d'affaire, un démenti est généralement pris comme une confirmation de la nouvelle...

Deuxième malhonnêteté intellectuelle, le passage concernant Biraben. Quelques jours plus tard, le chercheur explique lui-même qu'il a préféré ne pas publier ses résultats dans la mesure où, devant le refus de Priore de s'expliquer, il lui était impossible de les étayer par une description du matériel utilisé pour son expérimentation (*Écho de la Mode* du 12 mars 1965). Si Mme Escoffier-Lambiotte l'avait contacté, Biraben lui aurait sans doute confié les mêmes raisons. Raisons peu crédibles qui n'empêcheront pas le chercheur de publier ses travaux en 1966, un an plus tard. Bien sûr, Biraben ne peut en aucun cas raconter que son silence a été la condition *sine qua non* de son succès à l'agrégation et que cette condition a été imposée par Lachapèle... Mais, Mme Escoffier-Lambiotte, médecin et introduite dans tous les milieux médicaux, l'aurait appris sans peine si elle avait bien voulu s'informer. Un journaliste a enquêté. Le 10 mars 1965, Léon L. Gruart publie dans *Le Figaro* le résultat de ses investigations : ... *Il est aussi un autre point que l'on aimerait voir éclaircir rapidement : Il y a plusieurs années le Pr. Biraben de la faculté de Bordeaux (qui n'était encore à l'époque que Dr Biraben) avait été chargé d'étudier le générateur de Priore. Selon certaines informations venant de milieux scientifiques, les résultats auraient été, à l'époque*

déjà positifs sur les petits animaux et le Pr. Biraben aurait fait un rapport en ce sens. C'est alors que les autorités supérieures lui auraient donné le conseil impératif « de se tenir tranquille » et de ne plus parler de cette affaire. Si la chose se révélait exacte, il s'agirait là d'un véritable scandale médical qui devrait être sévèrement jugé. On ne peut être plus clair...

Une autre affaire montre bien qu'il faut faire la distinction entre ceux qui se sont opposés à Priore dès 1965, en leur âme et conscience, parce qu'ils estimaient, en tant que scientifiques, devoir le faire, et ceux qui ont cherché par tous les moyens, même les plus bas, à perdre l'inventeur et les chercheurs qui l'entouraient.

Après la séance de l'Académie, en 1965, les textes des trois communications de Rivière et Guérin sortent des frontières. La communauté scientifique anglaise est la première informée. Un chercheur, le Pr. J. W. Boag, biophysicien de grand renom, est informé par des confrères de l'université de Belmont des communications publiées par Rivière et Guérin. Il se les procure, car le sujet l'intéresse, mais il n'y trouve pas suffisamment d'informations pour parvenir à se faire une opinion propre. Il écrit à l'un de ses correspondants français, le Pr. Maurice Tubiana, de l'institut Gustave Roussy de Villejuif, et lui demande de lui faire parvenir une documentation complémentaire, notamment en ce qui concerne la nature et la description des champs électromagnétiques utilisés par Priore.

Plutôt que de répondre à son confrère qu'il n'est pas en mesure de l'informer, Priore s'étant refusé à toute explication technique de son appareil, Tubiana prend prétexte de cette lettre pour tenter auprès du Pr. Lacassagne une démarche que chacun appréciera.

Voici ce que le Pr. Tubiana écrit le 24 juin 1965 dans une lettre adressée au Pr. Antoine Lacassagne :

Mon cher Maître Je vous envoie ci-joint copie d'une lettre que je viens de recevoir de Boag, qui est l'un des biophysiciens anglais les plus importants et les plus sérieux. Vous vous rendrez compte en lisant cette lettre de tout le tort que peut faire à la réputation de la France à l'étranger une affaire comme l'affaire Priore.

Je sais que vous êtes le seul à l'Académie des sciences à avoir courageusement pris position à ce sujet et c'est la raison pour laquelle je viens vous demander s'il ne serait pas possible que l'Académie des sciences ne laisse pas le ridicule de cette affaire retomber sur l'ensemble des scientifiques français, soit en instituant

véritablement une commission d'enquête. soit en organisant un débat.

Vous êtes certainement au courant des développements commerciaux de l'affaire. Priore vient paraît-il de vendre la licence de fabrication de son appareil à une entreprise commerciale qui va le fabriquer en série et le mettre sans doute à la disposition de tous les charlatans français ! Il serait grave que cela soit couvert par les notes publiées à l'Académie des sciences...

Excusez-moi de vous importuner avec ce problème mais je crois que vous êtes le seul capable de redresser le prestige scientifique français dans cette douloureuse affaire.

Lacassagne, écœuré, ne répond pas à la lettre de Tubiana mais la fait parvenir à un de ses collègues avec un mot d'accompagnement en date du 30 juin :

Mon cher collègue et ami ; comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, je ne me suis mêlé à l'affaire Priore qu'à mon corps défendant et avec la résolution de ne plus m'en occuper après l'intervention que j'étais tenu de faire. Toutefois je ne peux vous laisser ignorer les lettres dont je vous envoie les photocopies ci-incluses. (...) En ce qui me concerne, je n'ai pas l'intention d'y répondre.

Une dernière lettre, pour terminer ce chapitre de réactions sur une note plus « propre ». Elle est adressée au Pr. Courrier, en date du 2 mars 1965, et elle est signée par le Pr. Djourno, qui enseigne à la faculté de médecine de Paris :

Je vous ai entendu ce matin à la radio et tiens à vous dire, pour tous ceux qui le pensent mais ont eu la paresse de vous l'écrire, que vous êtes soutenu et compris par les meilleurs d'entre nous pour qui vous personnifiez la plus haute probité. Nous vous comprenons encore une fois intégralement et si par malheur vous avez été trompé, ce qui n'est pas sûr, vous ne vous êtes pas trompé vous. Avec toute notre affection.